

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE ROSNOEN

Compte – rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 juin 2020

Date de convocation :

11 juin 2020

Date d'affichage :

18 juin 2020

L'an deux mil vingt,

Le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de ROSNOEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice: 15

Présents: 12

Votants: 13

Présents : M. KERNEIS – Mme BIZEC – M. DELAHAYE – Mmes LE GUIRRIEC-MORVAN – MAGUEUR - PORTIER – M. AUFFRET - Mmes LANCIEN – OUMBICHE– MM. RANNOU – MARC- GRANNEC.

Absente excusée : Mme PERROT

Absent représenté : M. MORIZUR donne procuration à M. KERNEIS

Absent : M. RIVOAL

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles GRANNEC

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

1 – REMBOURSEMENT DU PRET DE 230 000 € : OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET 2020 DU LOTISSEMENT COMMUNAL.

La commune a réalisé 2 emprunts pour l'acquisition du foncier et la réalisation des travaux au lotissement communal, d'un montant respectif de 120 000 € et 230 000 €.

Le 1^{er} prêt a été remboursé l'an dernier. Celui de 230 000 € peut être remboursé à présent puisque tous les lots sont vendus.

Dans l'attente du vote du budget 2020 du lotissement communal « Gorré Ménez », il est nécessaire de prendre une délibération pour ouverture de crédits au compte 1641 « Remboursement de prêt ».

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription des crédits suivants au budget 2020 du lotissement communal « Gorré Ménez » :

Section investissement

Dépenses

Article 1641 : Remboursement de prêt : 230 000 €

2 – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION AVEC CONDUITE DE TRANSFERT : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES LOTS 1 et 2.

Monsieur le Maire rappelle que deux lots distincts ont été soumis à un appel d'offres.

Suite à l'ouverture des plis fin 2019 :

- 1 seule proposition a été reçue pour le lot 2 « réseaux » qui se trouvait financièrement en-dessous de l'estimation, donc il a été décidé de ne pas relancer un avis pour ce lot,
- 3 propositions ont été reçues pour le lot n°1 « Construction de la STEP »: HYDREA, SAUR, et NANTAISE DES EAUX. Pour ce lot, il a été nécessaire de demander des questionnements 2 fois, ce qui a allongé le délai de décision. Mardi 9 juin, s'est réuni le bureau d'études, la DDTM et M. CADOT de la CCPCAM en présence de la municipalité afin d'obtenir les dernières conclusions sur la 2^{ème} série de questionnements.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 juin à 19 h. afin d'étudier les propositions des 2 lots. Elle a retenu :

- Lot 1 : la société HYDREA pour un montant de 734 460 € HT (après négociation), soit 881 352 TTC,
- Lot 2 : TOULGOAT/TRAOUEN et Cie pour un montant de 75 971.50 € H.T., soit 91 165.80 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la Société HYDREA pour le lot n°1 et TOULGOAT/TRAOUEN et Cie pour le lot n°2 aux prix indiqués ci-dessus.

3 – FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION AVEC CONDUITE DE TRANSFERT : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET AQUAPRET D'UN MONTANT TOTAL de 350 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Pour le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration avec une conduite de transfert de l'ancienne station vers la nouvelle située au lieudit « le Treuscoat », Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un contrat de prêt composé de deux lignes du Prêt pour un montant total de 350 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : AQUAPRET

Montant : 297 500 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date du contrat + 0.75%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance: en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : néant

Ligne du Prêt 2**Ligne du Prêt : AQUAPRET BEI****Montant : 52 500 €****Durée de la phase de préfinancement : 12 mois****Durée d'amortissement : 25 ans****Périodicité des échéances : Trimestrielle****Taux d'intérêt annuel fixe : 1.50 %****Amortissement : échéances constantes****Typologie Gissler : 1A****Commission d'instruction : 0 € %**

A cet effet, le conseil municipal autorise son Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes (s) de réalisation de fonds.

**4- CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION
AVEC CONDUITE DE TRANSFERT : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE.**

Après avoir exposé le projet de construction de la nouvelle station d'épuration avec l'indication des coûts connus puisque les deux lots ont été retenus, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à solliciter une subvention du Conseil Départemental du Finistère.

L'estimation du projet s'établit comme suit :

○ Acquisition foncière	:	19 032.32 €
- Maîtrise d'œuvre	:	31 148.15 € H.T.
- Diagnostic faune et flore :		3 250.00 € H.T.
- Frais de géomètre :		3 000.00 € H.T.
- Etude géotechnique :		6 495.00 € H.T.
- Réalisation d'un dossier CNPN :		2 250.00 € H.T.
- Lot 1 « Construction de la station d'épuration » :		734 460.00 € H.T.
- Lot 2 « réseaux » :		75 971.50 € H.T.
- Imprévus :		15 000.00 € H.T.
○ Soit un total de		890 606.97 € H.T.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Retient les dépenses détaillées ci-dessus,
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental du Finistère pour ces travaux et s'engage à prendre en charge la part non couverte par celle-ci,
- Décide l'inscription des crédits correspondants aux budgets 2020 et 2021.

5 – OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET 2020 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Dans l'attente du vote du budget 2020 du service de l'assainissement collectif et afin de mettre en paiement un acompte sur les honoraires du cabinet d'études »SAS NTE », Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour ouverture de crédits.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription des crédits suivants au budget 2020 du budget « assainissement collectif » :

Section investissement

Dépenses

Article 2315 : Travaux de réseaux : 4 000 €

7 – INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES TROIS ADJOINTS.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les modalités d'attribution et les montants des indemnités de fonction dans la limite des maxima établis par les articles L.2123-23 pour l'indemnité du Maire et L.2123-24 pour les indemnités des adjoints au Maire, du Code général des collectivités locales, fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable aux agents de la fonction publique, par référence à la population de la commune.

Après discussion et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les indemnités de fonction suivantes :

* Taux de 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable aux agents de la fonction publique, à Monsieur Mickaël KERNEIS, Maire,

* Taux de 13.80% de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable aux agents de la fonction publique aux trois adjoints, soit à :

- Madame Rolande BIZEC, 1^{er} adjointe,
- Monsieur Didier DELAHAYE, 2^{ème} adjoint,
- Madame Martine LE GUIRRIEC-MORVAN, 3^{ème} adjointe.

Ces indemnités seront versés à compter du 26 mai 2020, date de l'élection du Maire et des Adjoints.

8 – RESILIATION DU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT SIS 1 PLACE DE L'EGLISE.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la résiliation du bail du logement communal sis 1 Place de l'église de Monsieur et Madame David HERVE à la date du 13 mars 2020.

9 – LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 1 PLACE DE L'EGLISE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer le logement sis 1 place de l'église à Monsieur Alexandre AUFFRET à compter du 1^{er} juillet 2020 moyennant un loyer mensuel de 385€.

Le Maire est autorisé à signer le bail de location à intervenir avec Monsieur Alexandre AUFFRET.

M. AUFFRET n'a pas pris part au vote.

10 – REALISATION DES REPAS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE TAL AR GROAS EN JUILLET 2020.

La commune de CROZON, qui livre les repas habituellement à l'accueil de loisirs de Tal ar Groas pendant le fonctionnement de celui-ci, réalisera des travaux dans sa cuisine centrale cet été.

En conséquence, sur proposition de la maison du Bio, la commune de CROZON a demandé si le cuisinier de ROSNOEN pouvait réaliser environ 50 repas/jour pour l'accueil de loisirs de Tal ar Groas, étant entendu qu'un agent de Crozon assurerait le transport des repas en liaison chaude.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de réaliser ces repas, un agent supplémentaire à raison de 4 h/jour est à prévoir durant cette période.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le principe de réaliser ces repas pour l'accueil de loisirs de Tal ar Groas qui seront livrés en liaison chaude,
- Fixe le prix du repas à 5.80 € par enfant/animateurs et par jour pour la période allant du 6 au 31 juillet 2020,
- Autorise le Maire à signer la convention à établir entre les communes de Crozon et Rosnoën.

11 – REMBOURSEMENT DE FRAIS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les remboursements suivants :

- 422.55 € à Madame Annie LE BUREL correspondant à l'achat d'élastiques et de fils pour la confection des masques réalisée par des bénévoles de la commune lors de la période du Covid-19,
- 21.95 € à Monsieur Mickaël KERNEIS pour l'achat de tissu destiné à la confection des masques également,
- 18.40 € à Madame Rolande BIZEC pour l'achat de gel hydroalcoolique,
- 77.60 € à M. et Mme BIHAN-PERARD pour des goûters « garderie » et des journées « accueil de loisirs » facturés à tort.

12 – ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS DIVERS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- Le remboursement de la somme de 724.68 € correspondant au règlement de l'assurance pour deux bris de vitrage (école et mairie),
- 689.30 € de dons pour les masques distribués au profit du C.C.A.S.

13 – DESIGNATION DU REFERENT « SECURITE ROUTIERE ».

Monsieur le Maire indique que depuis 2009, le Préfet du Finistère a mis en place un réseau des élus référents « sécurité routière » permettant notamment d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique en la matière.

Le conseil municipal désigne Monsieur Didier DELAHAYE, référent sécurité routière pour ROSNOEN.

14 – INDEMNITE AU CONTEUR POUR SON INTERVENTION A LA BIBLIOTHEQUE.

Un conteur est venu en février dernier pour une intervention au sein de la bibliothèque. Sa prestation était gratuite. Monsieur le Maire indique qu'une indemnité pourrait lui être versée.

Après délibération, le conseil municipal décide le versement de la somme de 100 € (cent euros) au profit de « Le voyage de l'arbre à lire ».

15 – ENVOI DES CONVOCATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL PAR VOIE ELECTRONIQUE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'envoi de toutes les convocations du conseil municipal ou autres par voie électronique.

16 – ECOLES NUMERIQUES 2020 : DEMANDE DE PARTICIPATION

Après avoir exposé le projet d'équipement en vidéoprojecteurs et PC portable de l'école, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à solliciter une subvention du Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « Label Numériques 2020 ».

L'estimation du projet s'élève à 16 296.83 € T.T.C. – 13 580.69 € H.T.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Retient la dépense ci-dessus,
- Sollicite une subvention du Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse pour ces équipements et s'engage à prendre en charge la part non couverte par celle-ci,
- Décide l'inscription des crédits correspondants au budget 2020.

17 – QUESTIONS DIVERSES.

- Un document de présentation de la C.C.P.C.A.M. est communiqué à l'assemblée,
- Dates à retenir :
 - Mardi 23 juin à 19 h. : Réunion de la commission travaux/finances,
 - Jeudi 25 juin :
 - 19 h. : réunion de la commission communication,
 - Samedi 27 juin à 10 h. : Réunion de la commission administrative du C.C.A.S. – Centre communal d'action sociale,
 - Mercredi 1^{er} juillet à 19 h.: Réunion de la commission jeunesse, écoles, associations, culture »,
 - Mardi 7 juillet à 19 h. : Réunion de la commission développement durable,
 - Mercredi 15 juillet à 19 h. : Développement économique et tourisme,
 - Prochain conseil municipal : mardi 21 juillet à 19 h.

**Pour extrait conforme,
LE MAIRE,**

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE ROSNOEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

11 juin 2020

Date d'affichage :

18 juin 2020

Nombre de conseillers :

en exercice:15

Présents: 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt,

Le dix sept juin à dix neuf heures,

Le Conseil municipal de la commune de ROSNOEN,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

sous la Présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS, Maire,

**Présents: M. KERNEIS – Mme BIZEC – M. DELAHAYE – Mmes LE
GUIRRIEC-MORVAN – BLEUNVEN - PORTIER – M. AUFFRET - Mmes
LANCIEN – OUMBICHE - MM. RANNOU – MARC - GRANNEC.**

Absent représenté : M. MORIZUR donne pouvoir à M. KERNEIS

Absente excusée : Mme PERROT

Absent : M. RIVOAL

Secrétaire : Monsieur Gilles GRANNEC

OBJET : CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION AVEC CONDUITE DE TRANSFERT : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE.

Après avoir exposé le projet de construction de la nouvelle station d'épuration avec l'indication des coûts connus puisque les deux lots ont été retenus, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à solliciter une subvention du Conseil Départemental du Finistère.

L'estimation du projet s'établit comme suit :

○ Acquisition foncière	:	19 032.32 €
- Maîtrise d'œuvre	:	31 148.15 € H.T.
- Diagnostic faune et flore :		3 250.00 € H.T.
- Frais de géomètre :		3 000.00 € H.T.
- Etude géotechnique :		6 495.00 € H.T.
- Réalisation d'un dossier CNPN :		2 250.00 € H.T.
- Lot 1 « Construction de la station d'épuration » :		734 460.00 € H.T.
- Lot 2 « réseaux » :		75 971.50 € H.T.
- Imprévus :		15 000.00 € H.T.
○ Soit un total de		890 606.97 € H.T.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Retient les dépenses détaillées ci-dessus,
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental du Finistère pour ces travaux et s'engage à prendre en charge la part non couverte par celle-ci,
- Décide l'inscription des crédits correspondants aux budgets 2020 et 2021.

**Pour extrait conforme,
LE MAIRE,**